

2011-08-05

2011-2578



Créosote de goudron de houille

Produit de préservation du bois – Pour usage SEULEMENT dans la préparation et la fabrication des solutions de traitement industrielles de préservation du bois, qui doivent être utilisées dans des usines de traitement thermique et sous pression du bois.

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT



Liquide

DANGER



.....**POISON**

**CORROSIF POUR LA PEAU ET LES YEUX
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

N° D'HOMOLOGATION 21876 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : 20

Créosote P1/P13...100%

CONTENU NET :

430 kg camion-citerne

88 530 kg wagon-citerne

**PRÉCAUTIONS SUPPLÉMENTAIRES
AU VERSO**

Koppers Inc.
436 Seventh Ave.
Pittsburgh, PA 15219-1800
800-553-5631

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas l'inhalation : déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉS D'Y AVOIR ACCÈS . Nocif ou mortel en cas d'ingestion ou d'inhalation. Peut causer une grave irritation des yeux ou de la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants imperméables à la créosote en tout temps. Ne pas transporter, entreposer ou consommer de la nourriture ou des boissons dans les lieux où la créosote est entreposée ou utilisée, ou dans un lieu où le bois fraîchement traité est entreposé. Ne pas transporter ou fumer de cigarettes dans les lieux de travail. Ne pas exposer les coupures ou les éraflures aux solutions de créosote. Obtenir immédiatement les premiers soins si les solutions de créosote entrent en contact avec les yeux. Garder la zone de travail bien aérée. Tenir loin des flammes nues.

UTILISER UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION FABRIQUÉ À PARTIR DES MATÉRIAUX SUIVANTS : Viton, néoprène, butylcaoutchouc, nitrile, polychlorure de vinyle, polyacétate de vinyle.

MODE D'EMPLOI :

À utiliser uniquement dans la formulation de produits enregistrés en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Il incombe aux formulateurs d'enregistrer leurs produits en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Veillez afficher une copie de cette étiquette sur le site de traitement, et dans tous les lieux où les travailleurs peuvent être exposés à la créosote. Veillez à ce que le transfert de créosote soit effectué par le biais de systèmes fermés.

REMARQUE :

Toutes les procédures d'utilisation doivent être conformes aux recommandations énoncées dans les documents d'Environnement Canada, « Recommandations pour la conception et l'exploitation d'installations de préservation du bois avec traitement thermique à la créosote » et

« Recommandations pour la conception et l'exploitation d'installations de préservation du bois avec traitement sous pression à la créosote ».

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produits doivent éliminer la matière active non utilisé et son contenants conformément aux exigences municipales ou provinciales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des restes de produits ou sur le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant. NE PAS JETER DANS LES COURS D'EAU DE SURFACE.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))